

## Annulation des séances Du dimanche 5 mars 14h et 17h

### CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Suite à la vigilance Orange du Dimanche 5 Mars, l'organisation du Festival International du Cirque de Bayeux a été contrainte d'annuler les séances de 14h et 17h. **Le remboursement est possible jusqu'au Mercredi 5 Avril 2017.** Il est impératif de conserver et de fournir vos billets d'origines. Voici les modalités de remboursement :

- Personnes ayant acheté leur(s) place(s) depuis notre site internet avec un paiement en ligne, notre prestataire Digitick va contacter directement les clients pour procéder au remboursement.
- Personnes ayant acheté leur(s) place(s) depuis un point de vente Ticketmaster (Centre Leclerc...) ou France Billet (Carrefour, Fnac...) le remboursement se fait directement sur le lieu où vous avez acheté vos places.
- Personnes ayant acheté leur(s) place(s) depuis l'office du tourisme de Bayeux ou depuis la caisse du festival (et exclusivement pour l'achat sur ces deux sites), l'association va organiser des permanences le Mercredi de 14h à 17h30 et le Samedi de 9h30 à 12h30 au guichet de l'office du Tourisme jusqu'au Mercredi 5 Avril 2017 et à partir du Samedi 11 Mars.
- Personnes ayant acheté leur(s) place(s) depuis un comité d'entreprise, il faut retourner vos billets au comité d'entreprise. L'association remboursera le comité d'entreprise directement.

Cette annulation ne doit pas masquer la réussite de notre festival. Nous aurions dû dépasser les 16 000 spectateurs. Au total près 13 300 spectateurs ont pu assister à notre spectacle.

L'annulation des spectacles de dimanche, vient perturber les projets d'investissement au chapiteau de l'école du Cirque. L'association souhaite déjà remercier les spectateurs qui ont fait le choix de ne pas se faire rembourser pour soutenir notre association.